

Circonscription de Neuves-Maisons

A Neuves-Maisons, le 19/09/23

Affaire suivie par :
Gilliane SIMONIN

Note de service n°2
Année scolaire 2023-2024

Tél : 03.83.93.56.94
Mél : ce.ien54-neuves-maisons@ac-nancy-metz.fr

15 bis rue Général Leclerc
54230 NEUVES-MAISONS

Fonctionnement RASED

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les membres du RASED,

Le projet 2023-24 de fonctionnement du réseau d'aide s'appuie sur une analyse des différents diagnostics et bilans réalisés, il continuera d'évoluer pour la rentrée 2024.

Il précise le pilotage de l'IEN, relayé par les membres du réseau dans les écoles.

Conformément à [l'esprit des textes](#), l'idée développée est celle du travail concerté entre les équipes des écoles, les personnels spécialisés, les familles et l'équipe de circonscription de manière à mobiliser l'ensemble de ces acteurs autour de problématiques d'élèves, afin d'adapter au mieux les réponses.

Gilliane SIMONIN
Inspectrice de l'Education Nationale

Projet RASED 2023-24

Finalité et complémentarité

La finalité du RASED est la prise en charge de **la grande difficulté scolaire quand celle-ci s'avère durable**. Cependant, il s'agit de **garantir la complémentarité** entre l'aide apportée par l'enseignant (en classe et en APC), le soutien / approfondissement 1D et les stages de réussite quand cela est proposé dans l'école ou le regroupement. Certains élèves relevant successivement des différents dispositifs, il est donc impératif que ces derniers s'articulent parfaitement.

Priorités

Les membres du RASED **peuvent intervenir sur plusieurs écoles prioritaires** désignées par l'IEN après concertation de l'équipe RASED de circonscription ([secteurs 2023/24](#)). Mais ils **doivent aussi répondre à des demandes d'aides ponctuelles** validées elles aussi par l'IEN : être médiateur dans le cas d'élèves relevant du champ du handicap, analyser des situations particulières.

Eviter la dispersion

Les principes de fonctionnement du RASED répondent à un souci de **cohérence et d'efficacité** du travail conduit auprès des élèves en difficulté sans oublier aucune école du vaste territoire de la circonscription. Le grand nombre d'écoles et l'étendue du territoire posent le problème de la dispersion des aides et en

corollaire de leur efficacité. Des secteurs prioritaires d'intervention pourront donc être définis à partir d'indicateurs précis (résultats évaluations nationales, CSP familles, ruralité...), conjointement aux analyses des différents acteurs, des moyens matériels et humains dont dispose la circonscription.

Pôle ressources

Le travail en équipe des membres du réseau (dans le cadre du **pôle ressources** de circonscription notamment) nécessitera un temps de concertation et de synthèse en **réunions plénières** (une fois par période) entre les différents personnels pour élaborer et réguler les projets d'aides spécialisées et les actions menées. L'équipe de circonscription pourra y participer par moments afin d'articuler l'action d'ensemble avec celle des conseillers pédagogiques ([voir protocole](#)).

Composition

A la rentrée 2023, le RASED de Neuves-Maisons est composé de :

- **3 psychologues de l'Education Nationale** : Mmes Poisson, Sardin et Veutin. Nous attendons la nomination d'un(e) 4è. Pour cette année, les secteurs peuvent être différents de ceux des enseignantes à dominante pédagogique.
- **5 enseignantes à dominante pédagogique** : Mme Bayer, Mme Keller, Mme Lombard, Mme Redel et Mme Sibille.

Les demandes d'aide se font exclusivement par l'intermédiaire [de la fiche disponible sur le site](#) qui est la même pour toute la circonscription. Le **protocole de prise en charge** est le suivant : [lien](#).

Axes de travail

Concentrer la prise en charge sur la grande difficulté scolaire

Il s'agit d'apporter des aides **précises, massées et bornées** dans le temps en fonction des besoins repérés. Pour chaque élève, le projet d'aides spécialisées fera suite à **une évaluation diagnostique**. Le dialogue avec les parents fera l'objet d'une attention particulière car il est un paramètre essentiel à la réussite du **projet personnalisé de réussite éducative** dans lequel s'inscrira l'action spécialisée. Une **évaluation de l'aide** apportée sera conduite en articulation étroite avec l'enseignant de la classe.

Les personnels du RASED, ont pour mission de prendre en charge **prioritairement, les élèves qui connaissent des difficultés persistantes**, c'est-à-dire :

- **ayant des lacunes importantes dans le domaine de la langue et des mathématiques (avec une priorité au cycle 2)** ; s'appuyer sur une analyse pertinente des résultats des élèves aux évaluations Repères CP / CE1 en début d'année.
- **non-lecteurs au cycle 3** ; s'appuyer sur une analyse pertinente des résultats des élèves aux évaluations repères CM1 en début d'année.
- **élèves très fragiles de grande section de maternelle et de moyenne dont les besoins ont été identifiés** (regards croisés école, Rased, PMI...).

 **Développer des actions de prévention de la difficulté scolaire.**

EX : Les élèves qui risquent de rencontrer des difficultés dans les apprentissages de la lecture, du concept de nombre à l'entrée au CP doivent avoir été repérés au troisième trimestre de l'année de GS afin de permettre un suivi et la mise en place de co-interventions dans les classes de CP dès la rentrée scolaire de septembre.

Un outil commun GS à tout le réseau sera construit cette année afin de définir des observables et exercices permettant d'identifier les élèves à suivre à la rentrée de CP.

Les missions

L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique	
Mission de prévention	Mission de remédiation
<p>Proposer un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.</p>	<p>Observer, analyser et identifier les processus d'apprentissage des élèves en difficulté afin de proposer une intervention adaptée.</p>
<p>Pour qui ?</p> <p>L'aide s'adresse à des enfants qui ont des difficultés persistantes dans la maîtrise des apprentissages.</p> <p>Elle a pour objectif d'amener l'élève à améliorer le fonctionnement de sa pensée et à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses stratégies d'apprentissage, à en découvrir de nouvelles, à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.</p> <p>Elle concerne l'ensemble des élèves de l'école et plus particulièrement ceux qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés dans la maîtrise de la langue orale - des difficultés dans la maîtrise de la langue écrite (lecture, écriture) - des problèmes de structuration spatio-temporelle - des difficultés pour maîtriser des outils mathématiques (numération, opération, logique...) - des difficultés méthodologiques dans l'organisation de leur travail 	
<p>Comment ?</p> <p>Les interventions peuvent prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail de concertation et réflexion pédagogique avec les équipes enseignantes. ➤ Actions de prévention (observations, évaluations suivies d'une analyse et réflexion commune avec l'enseignant ou l'équipe). ➤ Co-interventions avec l'enseignant de la classe. ➤ Suivi en regroupements d'adaptation. 	
<p>Quelle aide ?</p> <p>Le travail de l'enseignant à dominante pédagogique n'est pas du renforcement pédagogique, c'est une aide à l'apprentissage (pourquoi j'apprends, comment j'apprends...).</p> <p><u>Référentiel des compétences de l'enseignant spécialisé BO n°7 du 16/02/2017.</u></p>	

Le psychologue Education Nationale

Dans quel cadre ?

Le psychologue exerce son activité dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du secteur sur la base du [référentiel des compétences du BO du 4 mai 2017](#)

C'est un membre à part entière du RASED.

Il obéit à un code de déontologie qui lui fait obligation de respecter la personne dans sa dimension psychique, avec son consentement libre et éclairé.

Il est soumis à un devoir de confidentialité et se montre garant du secret des informations dont il dispose et dont il ne peut faire état sans l'accord explicite de la personne concernée.

Quelles missions ?

Le psychologue EN est une personne ressource du service public d'Education Nationale :

- Actions en faveur des enfants en difficultés tout au long de la scolarité : après analyse de la situation, il met en œuvre des actions sous différentes modalités (bilans psychologiques, entretiens, observations, actions de prévention...). Chaque intervention fait l'objet d'un retour auprès de l'enseignant afin de répondre à son questionnement (observation et bilan). Des propositions d'aménagements et un accompagnement dans la relation avec les parents sont discutés à cette occasion.
- Synthèse des compte-rendus de bilans des autres professionnels
- Contribution à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins.

Il est l'interlocuteur des enfants, des familles et équipes enseignantes :

- Elaboration des modalités d'aide et de suivi des élèves en difficultés ou en situation de handicap de façon individuelle ou collective.
- Ecoute, analyse de la problématique et aide à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les enfants, les familles et les enseignants.
- Soutien en situation de crise.

Il est aussi l'interlocuteur au service de la communauté éducative et des instances de dialogue :

- Travail en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux (médecin scolaire, assistantes sociales, service PMI, CMP, CAMSP, SESSAD, professionnels exerçant en libéral...) afin d'assurer la continuité de l'accompagnement d'un élève.
- Expertise dans les différentes instances : commissions de circonscription, MDPH ...
- Travail de liaison avec les Psychologues EN 2d degré.

Organisation des concertations des équipes avec le RASED

Les écoles peuvent être regroupées dans le secteur du Saintois pour favoriser les interactions et réflexions.

OCTOBRE	FEVRIER	JUIN
<p>Conseil des maitres n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification précise des élèves en difficulté via la fiche de demande d'aide RASED - Régulation des aides ou actions de prévention mises en place depuis la rentrée - Echanges autour des évaluations nationales CP, CE1 / CM1 - Echanges autour des projets de pré-orientation SEGPA (pour CM1/CM2) 	<p>Conseil des maitres n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulation des aides mises en place - Evocation des projets de maintien ou raccourcissement de cycle. 	<p>Conseil des maitres n°3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des aides mises en place tout au long de l'année. - Projection des aides pour la rentrée suivante. - Evocation des projets de pré-orientation en SEGPA pour les élèves de CM1. - Synthèse des acquis de fin de cycle 1.